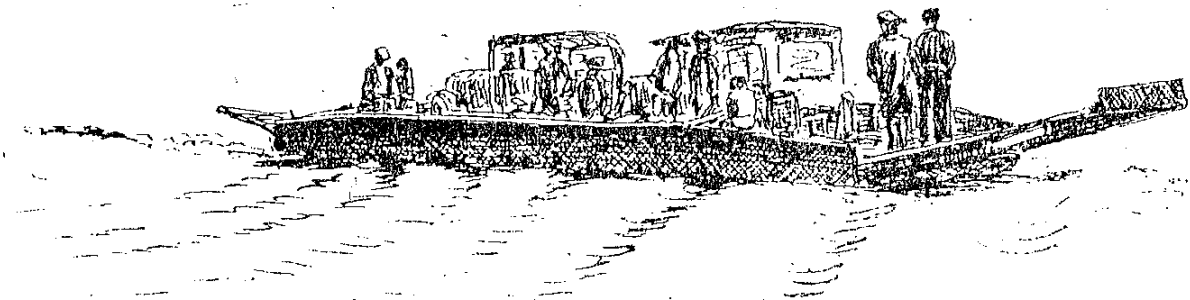
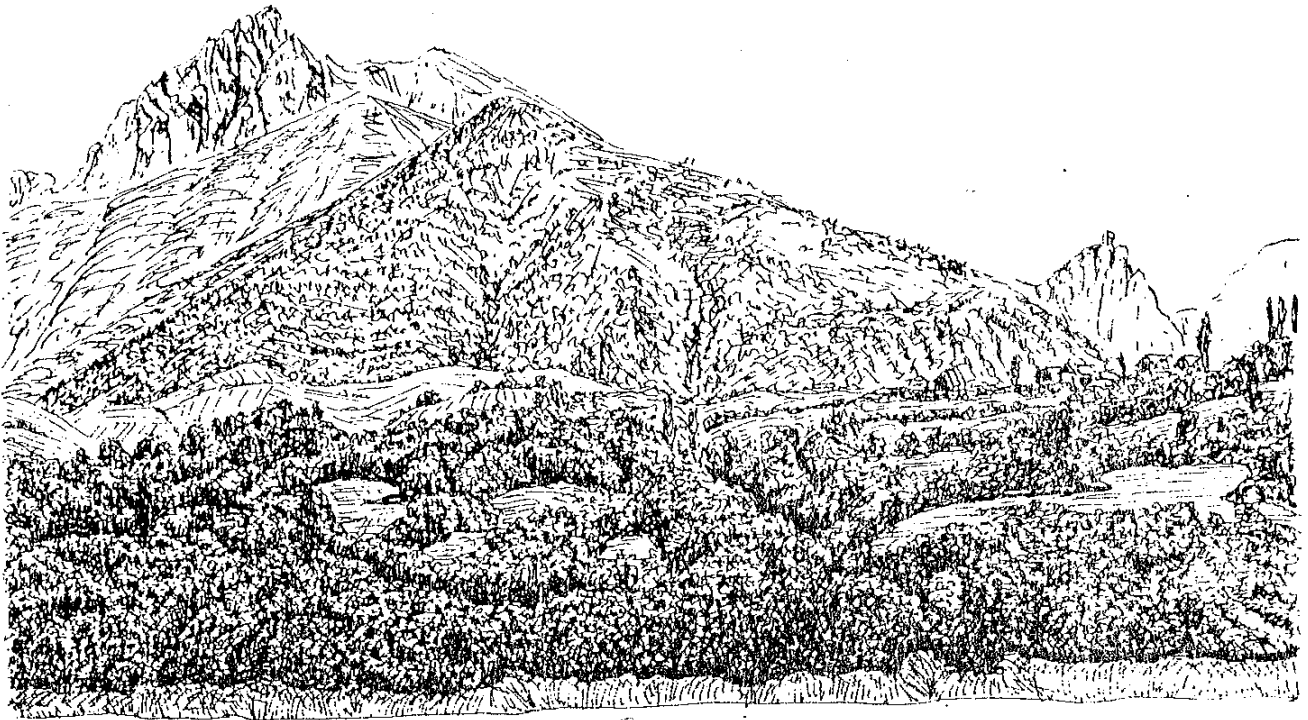


Balmes Jean

LE PETIT CORPATUS



R.L

CORPS 1939

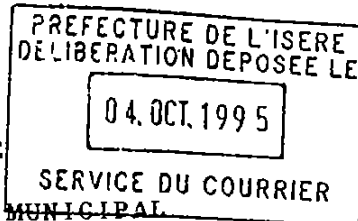
Bac au lac du Sautet

N° 132

OCTOBRE 1995

123
COMMUNE DE CORPS
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général.

PRESENTS :

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

ABSENTS :

MM. REYNIER, BOULANGER.

CONVOCATION DU :
11 Septembre 1995

objet de la délibération

DELEGUES SYND.ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de désigner un délégué et un suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Départemental d'Electricité.

Après Délibération, le Conseil Municipal décide de désigner comme délégué titulaire M. PASDRMADJIAN Gaspard et comme délégué suppléant Mile FRANCOU Magali pour représenter la Commune auprès du Syndicat d'Electricité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

LE MAIRE.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze
et le Vendredi quinze septembre à vingt
heures trente, le Conseil Municipal ,
régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la
présidence du Dr CARDIN , Maire et
Conseiller Général,

PRESENTS :

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD,
FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU,
CALVAT, CORBY , PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

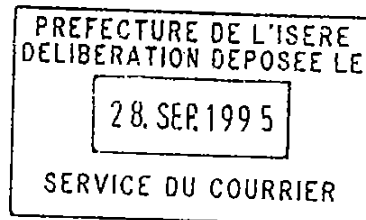
ABSENTS :

MM. REYNIER, BOULANGER .

CONVOCATION DU :
11 Septembre 1995

objet de la délibération

STATIONNEMENT CARAVANES



Monsieur le Maire donne lecture de la
lettre de M. GUEYDAN à propos du Stationnement
des caravanes sur les parkings de CORPS .
M. Le Maire propose que l'on mette des panneaux
d'interdiction de stationner pour les
Camping-car et les caravanes .

Après Délibération , le Conseil Municipal
décide la pose de ces panneaux et charge M. Le
Maire de prendre l'ARRETE correspondant .

Ainsi fait et délibéré, les jour , mois
et an que dessus.

Au registre sont les signatures .
Pour copie conforme .

LE MAIRE,

COMMUNE DE CORPS
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général.

PRESENTS :

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

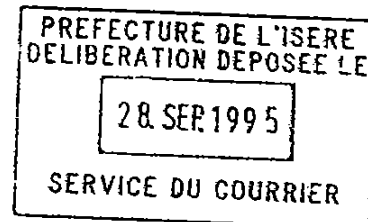
ABSENTS :

MM. REYNIER, BOULANGER .

| CONVOCATION DU : |
| 15 Septembre 1995 |

| objet de la délibération |

PRIX TICKETS MARCHE



Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des nouveaux prix des transports depuis les 1 et 05 Septembre 1995 il serait souhaitable, pour avoir une simplification dans la délivrance des tickets, de passer le prix du ticket du Marché de 7,50 F. à 5,50 F.

Après Délibération, le Conseil Municipal approuve le passage du prix du ticket de transport à 5,50 F.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

Pour copie conforme .

LE MAIRE,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized 'M' or 'C', written over a faint circular stamp.

COMMUNE DE CORPS
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général.

PRESENTS :

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

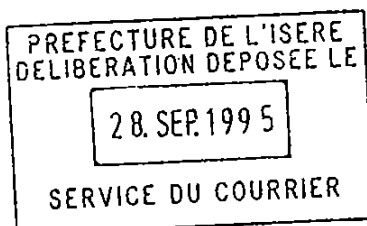
ABSENTS :

MM. REYNIER, BOULANGER .

| CONVOCAATION DU : |
11 Septembre 1995

| objet de la délibération |

POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la situation de Mme DEDAELE, payée à l'heure comme cantinière depuis plusieurs années, doit être régularisée. M. Le Maire propose donc de créer un poste d'AGENT D'ENTRETIEN à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25 heures et de nommer Mme DEDAELE sur ce poste.

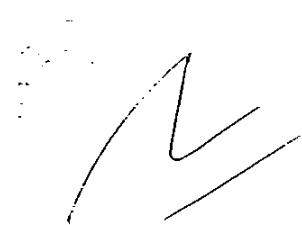
Après Délibération, le Conseil Municipal décide la création de ce poste d'agent d'entretien à temps non complet et charge M. Le Maire de prendre l'ARRETE de nomination de Mme DEDAELE sur ce poste comme stagiaire à partir du 1^{er} Octobre 1995.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

Pour copie conforme .

LE MAIRE.



COMMUNE DE CORPS
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général.

PRESENTS :

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

ABSENTS :

MM. REYNIER, BOULANGER.

PREFECTURE DE L'ISERE
DELIBERATION DEPOSEE LE

28. SEP. 1995

SERVICE DU COURRIER

CONVOCATION DU :
11 Septembre 1995

objet de la délibération

TARIFS REPAS CANTINE

Monsieur le Maire fait état de la circulaire N 95-46 de la Préfecture de l'ISERE concernant le taux moyen d'augmentation des tarifs des repas des cantines scolaires fixé à 2,5 % pour l'année scolaire 1995-1996. Après Délibération, le Conseil Municipal propose une augmentation de 2,5% à partir du 1 Octobre 1995 ce qui donne :

Ticket Rose : 18,30 (au lieu de 17,85)

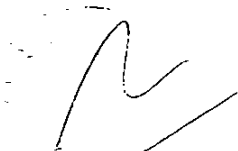
Ticket Vert : 23,30 (au lieu de 22,70)

et se réserve le droit de se prononcer sur une augmentation plus importante au cas où le calcul du coût du repas établi sur l'année scolaire précédente montrerait que le prix payé par l'usager est inférieur ou égal à 50% du coût du repas.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE,



COMMUNE DE CORPS
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général.

PRESENTS :

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

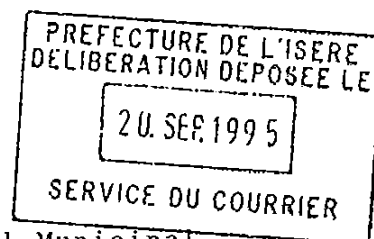
ABSENTS :

MM. REYNIER, BOULANGER.

CONVOCATION DU :
11 Septembre 1995

Objet de la délibération

Protocole d'accord
BANQUES



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de la réunion qui s'est tenue en Préfecture le vendredi 15 Septembre 1995 à 10H30 sous la Présidence de M. LODDE, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture, les banquiers avec lesquels la Commune de CORPS était en négociation, ont donné leur accord sur le texte du Protocole d'accord de refinancement de la Dette de la Commune de CORPS qui leur avait été proposé.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau Protocole.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

1) D'annuler la Délibération en date du 04 Février 1995 qui autorisait Le Maire à signer un premier projet de Protocole ;

2) D'autoriser M. Le Maire à signer le nouveau Protocole ci-joint annexé ainsi que les avenants aux conventions de prêt initiales ou les nouveaux contrats de prêt de substitution nécessaires à l'entrée en vigueur du présent protocole.

Ainsi fait et délibéré. les jour, mois
et an que dessus.

LE MAIRE.

.....

- P R O T O C O L E D ' A C C O R D -

.....

ENTRE :

La commune de CORPS, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CARDIN, dûment habilité à la signature du présent protocole par délibération du Conseil Municipal en date du :

15 Septembre 1995

ci-après dénommée "la Commune"

ET :

d'une part

d'autre part,

Le CREDIT LOCAL DE FRANCE , représenté par

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE L'ISERE,

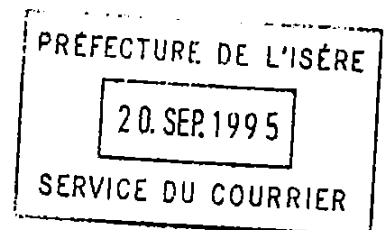
représentée par

Le CREDIT LYONNAIS , représenté par

La BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR ,

représentée par

La CAISSE DES DEPOTS , représentée par



Les cinq Etablissements étant ci-après dénommés "Les Banques".

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Commune de CORPS, pendant les années 1985-1990, dans une optique de développement volontaire, a réalisé sur son territoire des investissements de nature touristique (village de vacances) ou économique (Micro-Centrale) qui n'ont pas produit l'accroissement de la richesse attendue mais, au contraire, ont conduit à un surendettement.

Ce surendettement s'est traduit à partir de 1991 par le non paiement des fournisseurs et des annuités d'emprunts. Les parties au présent protocole ont convenu que le retour à une situation normale passait par un plan de redressement impliquant des engagements réciproques.

Les données essentielles du plan financier de la Commune sont inscrites dans le tableau joint en annexe (annexe 1) et serviront de référence à la mise en oeuvre de celui-ci.

Considérant que le Conseil Général a apporté une aide exceptionnelle de 2 Millions de Francs et a accepté de cautionner les échéances à venir du Prêt de 8 100 000 F. contracté par la Commune de Corps auprès de la BFCE que celle-ci rééchelonne sur 15 ans ,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Engagements de la Commune :

La Commune s'engage :

- à créer et à recouvrer les impôts nécessaires à l'exécution de ses obligations avec une progression minimum de 5 % par an du produit fiscal .
- à contenir à partir de 1995 ses dépenses de gestion courante dans les limites du tableau joint en annexe 1 ;
- à ne pas faire de dépenses d'investissement avant d'avoir apuré ses arriérés (7,5 MF) et d'avoir l'autofinancement net nécessaire excepté celles liées à la Sécurité des biens et des personnes ,
- à ne pas entreprendre le démarrage des travaux de rénovation du Village de Vacances , avant que tous les documents d'accord concernant le plan de financement tel que défini à la délibération du 30 juin 1995 annexée (annexe 3) et partie intégrante au présent protocole ne soient réunis.
- à ne recourir en aucun cas à l'emprunt pour les financer ou à une quelconque opération de débudgétisation ;
- à opérer les cessions de patrimoine préconisées par la Chambre Régionale des Comptes (notamment micro-centrale).
- à rembourser les banques signataires du protocole des sommes qui leur sont dues au titre de l'exécution des présentes.

Article 2 - Engagements des Banques :

- Les prêteurs acceptent d'abandonner les pénalités de retard dues à la date du 01/10/95 afférentes aux échéances impayées.

- Le réaménagement de la dette s'opère par substitution, sans mouvement de fonds, conformément au tableau joint en annexe (annexe 2) qui redéfinit les nouvelles obligations contractuelles de la Commune.

- Les Banques ayant bénéficié de Mandatements d'office déclarent y renoncer provisoirement sous réserve de respect du Protocole d'accord .

- La mise en oeuvre du présent protocole pourra faire l'objet d'avenants avec les Banques .

Article 3 - Suivi financier :

Il sera constitué, sous l'égide de M. Le Préfet de l'Isère , un Comité de Suivi composé comme suit :

- la Commune de CORPS représentée par son Maire
- le Conseil Général de l'Isère (Au titre de la Garantie) représenté par :
- la Trésorerie Générale de l'Isère :
- le Comptable de la Commune
- les 5 Banques parties prenantes du Protocole

Après la clôture de chaque exercice, et au plus tard le 31 mars, la Commune s'engage pendant une période de 4 ans prorogeable , à présenter au Comité de Suivi, au cours d'une rencontre qu'elle aura organisée , son compte administratif ainsi que le budget prévisionnel de l'année en cours, de façon à ce qu'il soit vérifié que ceux-ci s'inscrivent dans le respect du Protocole d'Accord .

Le cas échéant, le Comité pourra proposer des mesures de correction des distorsions éventuelles survenues dans l'exécution du plan.

Au cas où les mesures financières et administratives prises par la Commune ne correspondraient pas aux prévisions du plan financier, les prêteurs seront en droit, après avis du Comité de Suivi, de la mettre en demeure de remplir ses obligations résultant du présent protocole.

Si elle n'a pas pris les mesures nécessaires dans le délai de UN MOIS suivant la date de réception, l'accord se trouvera résilié de plein droit et les prêteurs seront rétablis dans les droits qu'ils tiennent des engagements contractuels.

**Article 4 - Modalités d'application et conditions
résolutoires:**

- Le présent protocole n'entrera en vigueur entre les parties qu'après signature par l'ensemble des prêteurs des avenants aux conventions de prêt initiales ou des contrats de prêts de substitution reprenant les dispositions financières prévues aux présentes et à ses annexes, après que les signatures desdits avenants ou contrats de prêt de substitution aient été préalablement autorisées par délibération du 15 Septembre 1995, rendue exécutoire du Conseil municipal. Le présent protocole sera annexé aux dits avenants ou contrats de prêts de substitution.

- Les dits avenants ou contrats de prêt de substitution sont conclus sous condition résolutoire du non respect par la Commune de toutes les obligations prises par elle au présent protocole .

- En cas de non respect par la Commune de l'une quelconque des obligations prises aux présentes ou dans le cas où les avenants aux contrats de prêt ou les contrats de prêt de substitution seraient annulés par décision judiciaire, chaque prêteur aura la faculté de demander la résolution du présent protocole en ce qui concerne ses seuls droits et obligations vis à vis de la Commune.

Dans cette hypothèse, les contrats de prêt initiaux retrouveront leur plein effet avec les sûretés et garanties originelles.

Fait en autant d'originaux que de parties.

La Commune

Les Banques

HYPOTHESE : Projection avec refinancement conforme au tableau de l'annexe 2

Libellés	Année de base	%	1995	1996	1997	1998
Produits d'exploitation	2 471 184	+ 6 %	1 619 455	1 716 622	1 819 619	1 928 797
Remboursem. subventions	605 930	0	605 930	605 930	605 930	605 930
D.G.F. 74	771 952	0	771 952	771 952	771 952	771 952
Impôts indirects	130 000	0	130 000	130 000	130 000	130 000
Impositions directes	3 129 279	+ 5 %	3 285 743	3 450 030	3 622 532	3 803 659
Autres impôts directs	268 484	+ 3 %	276 539	284 835	293 380	302 181
Produits divers	131 947	0	131 947	131 947	131 947	131 947
TOTAL PRODUITS	7 508 776		6 821 566	7 091 316	7 375 360	7 674 466
Fournitures et services	709 170	+ 1 %	346 262	349 724	353 222	356 754
Personnel	1 450 310	+ 3 %	1 500 000	1 545 000	1 591 350	1 639 090
Participations	1 210 000	+ 3 %	1 156 300	1 155 989	1 115 668	1 039 138
Subventions	/	/	/	/	0	0
Charges diverses	388 300	+ 3 %	170 000	175 100	180 353	185 764
TOTAL CHARGES	3 757 780		3 172 562	3 225 813	3 240 593	3 220 746
Annuité	N.S.					
M.A.C.			1 - 954 778	3 - 125 924	3 115 935	3 089 569
% produit fonctionnement.			1 694 226	739 579	1 018 832	1 364 151
Vente micro			+ 4 000 000			
F.C.T.V.A.			+ 21 180	+ 64 000	N.S.	N.S.
D.G.E.			+ 10 000	N.S.	N	N.S.
T.V.A.			+ 164 670			
TOTAL disponible			5 890 076	803 579	1018 832	1 364 151

M.A.C. sur 4 ans : 9 076 638 - 7 500 000 = + 1 576 638 (394 159/an)

CONCLUSION : l'arriéré est absorbé, et l'investissement redevient possible mais toujours pas sur la base de 500 000 F/an.

ASSEMBLEE GENERALE 1994

JEUDI 29 06 1995

Cette assemblée générale s'est déroulée en présence de :

M. A. MOISAND, Maire d'Oris en Rattier, secrétaire Association SSAD
Mme M. GUILLERMAIN, Directrice Maison de Retraite de Corps
Mme S. RIGLET, Maire de Quet en Beaumont
Mme D. GARNAUD, ADMR Corps, membre Association SSAD
Mme C. BUISSON, Vice Présidente SSAD, Présidente ADMR Valbonnais
Mme M. SIGAUD, responsable ADMR Valbonnais, membre Association, SSAD
Mme N. BERTINI, Maire d'Entraigues
Mme F. NICOLLET, Maire de Le Périer
Mr F. CLOT, adjoint de Le Périer
Mr J. DURAND, club du 3ème âge de Siévoz
Mme J. PELISSIER, club du 3ème âge de Corps
Mme BERNARDINI, adjointe de Siévoz
Mr M. GRAND, Maire de La Salle en Beaumont
Mme N. GIROUD, ADMR Corps
Mme C. CHAPEAU-BLANC conseillère soins fédération
Mr A. BARET, Maire de St Michel en Beaumont
Mr A. BONTHOUX, Maire de Beaufin
Mme R. SONJON, conseillère municipale Monestier d'Ambel
Mme S. BLANCHARD, adjointe Monestier d'Ambel
M. D. PONCET, coordonateur d'action gérontologique
Mme F. JURY, assistante sociale MSA
Mme J. SAVIGNON, trésorière Association SSAD
Mme M. BORLET, infirmière coordinatrice
Mme G. ROUX, présidente Association SSAD
Mme J. BESSON aide soignante
Mme G. SAULQUIN, secrétaire SSAD

Sont excusés :

M. G. CARDIN, médecin, Maire et Conseiller Général de Corps
M. M. BERTHIER, Maire et Conseiller Général de Valbonnais
Les assistantes sociales (MMES LINGLOIS, LOZIER)
M. B. GARNIER, Président ADMR de Corps
M. L. PRAT, adjoint de Pellafol
Mme M.C. FRIGANT, infirmière maison de retraite Corps

Madame Gisèle ROUX, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et remercie les participants qui honorent le SSAD par leur présence.

BILAN MORAL (G. ROUX) ET MEDICAL (M. BORLET) :

Le Service est géré et animé par une association ADMR composée de bénévoles.

But du service :

- favoriser et permettre le retour ou le maintien à domicile des personnes âgées dans des conditions correctes d'hygiène et de sécurité
- prévoir et retarder la dégradation de l'état de santé et aider les personnes âgées à garder leur autonomie
- aider les familles qui ont à leur charge des personnes âgées chez elles.

Moyens :

- une équipe d'aides-soignantes encadrée par l'infirmière coordinatrice assure les soins d'hygiène générale (toilettes, préventions d'escarres, mobilisation, aide au lever et au coucher, distribution de médicaments...)
- toute la partie administrative est assurée par la secrétaire, l'infirmière coordinatrice.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, la comptabilité est effectuée à la fédération ADMR. Notre intervention auprès des personnes âgées est complétée par celle des infirmières libérales pour tous les soins infirmiers (injections, pansements...) dont les factures sont payées par le SSAD.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les services d'aides -ménagères . Leur intervention est souvent nécessaire pour rendre possible ce maintien à domicile, surtout pour les personnes vivant seules.

A la demande des nouveaux élus, il est donné des précisions.

Comment et qui peut bénéficier du SSAD ?

Le SSAD s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans qui sont affiliées à un régime de Sécurité Sociale. Une dérogation peut être obtenue pour des personnes plus jeunes qui sont alors des cas particuliers.

Il faut s'adresser :

- soit directement à son médecin traitant qui orientera la personne vers le SSAD
- soit à l'infirmière coordinatrice qui contactera le médecin traitant qui jugera du bien fondé de l'intervention du service et fera alors une prescription médicale.

La prise en charge dans le service est gratuite pour le bénéficiaire puisque c'est la caisse d'assurance maladie qui paie l'intervention.

L'infirmière coordinatrice détermine la fréquence et la durée des interventions auprès des personnes en fonction des besoins et du contexte familial. Le service fonctionne 7 jours sur 7 (samedi toute la journée, dimanche matin compris mais avec un personnel restreint). Le SSAD est payé au forfait ce qui implique un minimum de 4 à 5 interventions par semaine.

Pour tout contact, appeler le bureau à La Mairie de VALBONNAIS au 76 30 27 42
aux heures de permanence :

mardi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Les autres jours de la semaine, laisser un message avec vos coordonnées sur le
répondeur automatique.

En cas d'urgence, appeler directement l'infirmière coordinatrice Madame Michèle BORLET
au 76 81 39 51

BILAN 1994

Activité du Service : secteur géographique couvert ; canton de Corps et Valbonnais,
population globale 3089 habitants, personnes de 70 ans et plus représentant 19,15 % de la
population.

Le SSAD a effectué 6562 journées/malade au lieu de 6570 prévues soit un remplissage de
99.87%.

Pour 30 personnes prises en charge, on comptabilise :

6929 interventions aides soignantes

255 interventions infirmières libérales

509 interventions infirmière coordinatrice

pour 5958 km infirmières libérales
84206 km aides soignantes et infirmière coordinatrice

Répartition des prises en charge par degré de dépendance :

	1992	1993	1994
cas légers	44,44 %	35.71%	24.24%
cas moyens	33,33 %	32.14%	24.24%
cas lourds	22,22 %	32.14%	51.52%

La charge de travail a augmenté.

Répartition par tranche d'âge :

- moins de 60 ans	3.03 %
- de 60 à 64 ans	3.03 %
- de 65 à 69 ans	3.03 %
- de 70 à 74 ans	9.09 %
- de 75 à 79 ans	3.03 %
- de 80 à 84 ans	6.06 %
- de 85 à 89 ans	45.45 %
- de 90 ans et plus	27.27 %

On remarque un net vieillissement de la population.

Le Service est intervenu :

sur le canton de Corps pour 20 personnes

- Corps 11
- La Sallette Fallavaux 2
- St Pierre de Méarotz 2
- St Laurent en Beaumont 2
- St Michel en Beaumont 1
- La Salle en Beaumont 2

sur le canton de Valbonnais pour 10 personnes :

- La Valette 1
- La Morte 1
- Valbonnais 4
- Laval dens 2
- Le Pérrier 1
- Siévoz 1

Le SSAD est intervenu chez 8 hommes et 22 femmes.

Bilan maison de retraite à CORPS

Bonne collaboration entre le personnel du SSAD et l'équipe de la maison de retraite à CORPS.

Michèle BORLET tient à souligner la qualité du travail et de la relation des aides-soignantes. Elle les remercie pour leur dévouement, leur conscience professionnelle et la bonne entente qu'elles font régner au sein du SSAD.

BILAN FINANCIER : (Mme SAVIGNON)

Le bilan financier fait ressortir un résultat positif de 113 122,48 F (annexe 1)

- bilan financier accepté à l'unanimité.

Le bilan financier de l'Association (annexe 2) fait ressortir un résultat positif de 8555,54 F.

- bilan financier accepté à l'unanimité.

Mme SAVIGNON remercie toutes les communes qui ont versé des subventions à l'Association ADMR : Valbonnais, St Michel en Beaumont, Les Côtes de Corps, Entraigues, Quet en Beaumont, Beafinn, Laval dens, Siévoz, Oris en Rattier, La Morte et le Conseil Général.

Les membres du Conseil d'Administration renouvelables en 1995
Mmes GARNAUD, PELISSIER, ROUX, M. DURAND, MEILLAND-REY sont réélus.
Madame CROS Christiane remplace Madame BERNARD-BRUNEL Raymonde
démissionnaire. Les représentants du SIVOM des deux cantons ne sont pas encore
désignés.

Le bureau demeure inchangé :

Présidente : Mme ROUX
Vice Présidente : Mme BUISSON
Trésorière : Mme SAVIGNON
Trésorière adjointe : Mme TAVERNA
Secrétaire : M. MOISAND
Secrétaire adjointe : Mme PELISSIER
Les membres : Mmes GARNAUD et CROS
M. ESCALON

CONCLUSION :

Mme ROUX clôture l'assemblée générale en remerciant toute les personnes bénévoles,
salariés, élus qui oeuvrent pour le maintien de notre population âgée à domicile.

Cette réunion se termine en partageant le verre de l'amitié.



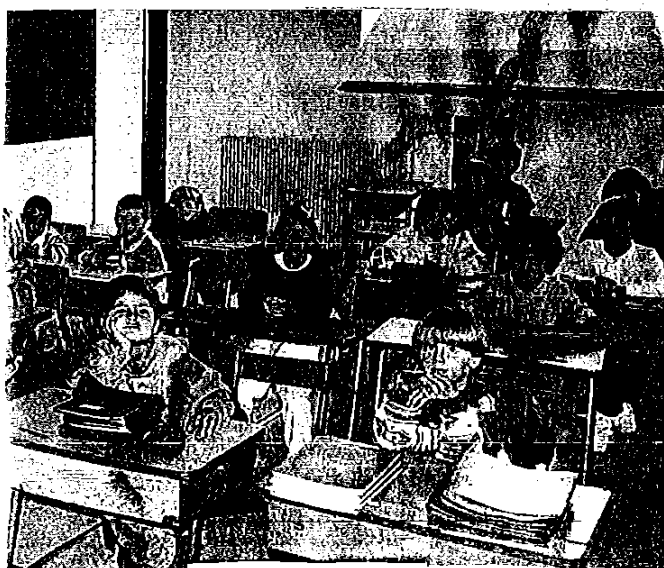
UNE RENTREE SANS PROBLEMES

Mardi matin une grande animation régnait dans la cour de l'école. Les enfants étaient heureux de retrouver leurs copains et tout fiers d'étrenner de nouveaux vêtements et de revoir leur institutrice. Ils seront 21, en classe de maternelle avec Mireille Gras-Lourgue, aidée par Annette. Malgré quelques larmes, la rentrée s'est bien passée. Florence Blanchet accueillait les 17 enfants du CP et CE1, ce sera sa première année à Corps. Pour les CE2, CM1, CM2, deux institutrices à mi-temps, Christine Saudet-Sicard et Janique Alluis prendront en charge les 21 élèves.

34 enfants resteront à la cantine le midi avec Cécile qui leur préparera de bons petits plats. Les chauffeurs de la Régie de transports assureront le service de ramassage de Pellafol, le Sautet, et la Salette.



Les petits de la maternelle

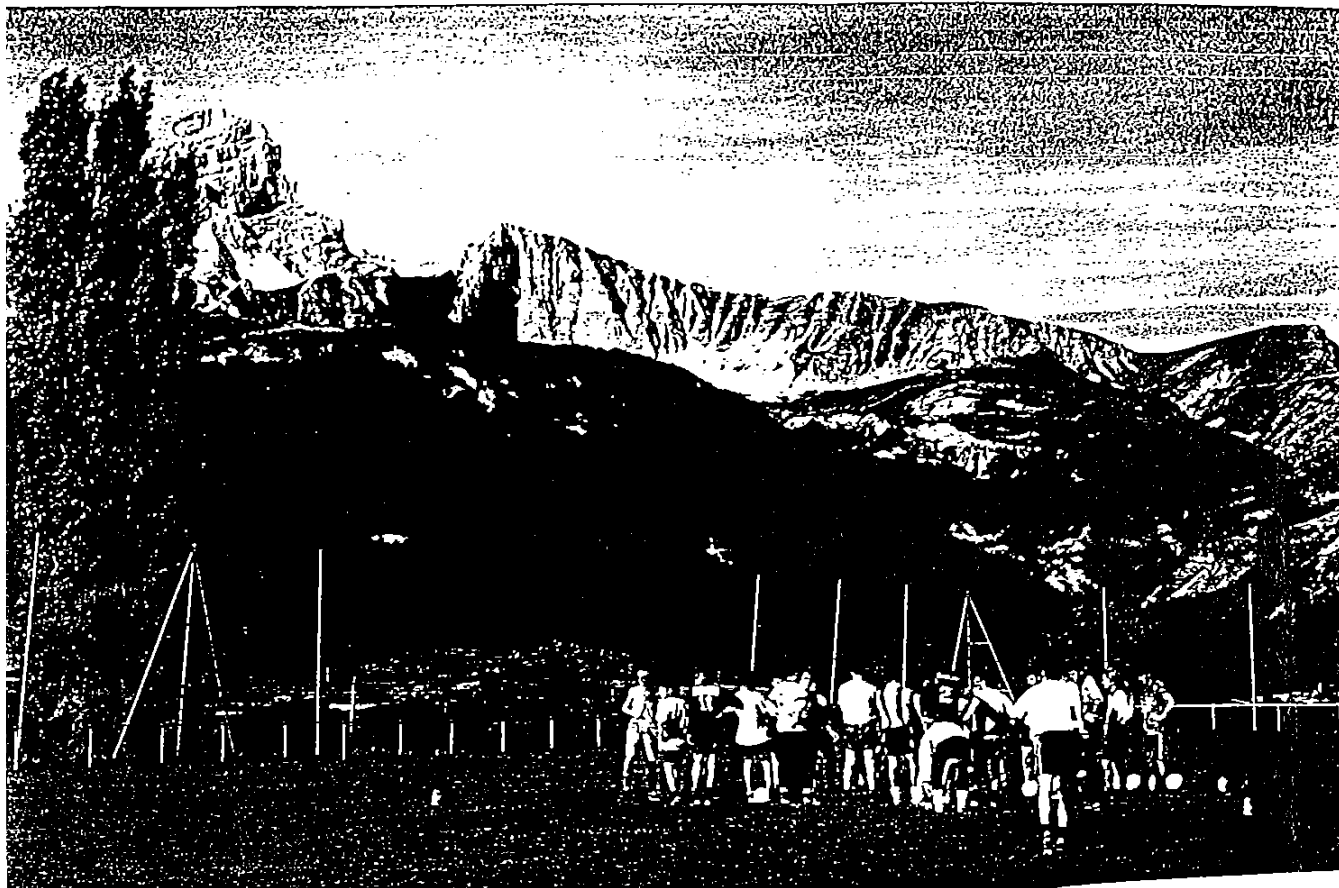


Les élèves de CP et CE1



Les élèves de CE2, CM1 et CM2

FOOTBALL CLUB DE L'OBIOU CORPS.



Cher ami sportif,

Vous avez montré par le passé votre attachement à notre club de football.

Vous savez que nos jeunes (et moins jeunes) joueurs et leur encadrement font tout pour vous offrir tout au long de l'année un divertissement de qualité, grâce aux matchs pendant la saison, mais aussi grâce à toutes les manifestations extra sportives: méchoui, loto, tournois estivaux et le réveillon de la Saint Sylvestre.

Vous pouvez de nouveau cette année montrer votre soutien au club, à sa jeunesse et à son dynamisme en renouvelant votre carte d'abonnement pour la saison 1995.1996.

De plus comme tous les ans, plusieurs lots seront attribués par tirage au sort aux détenteurs de cette carte.

Merci d'avoir confiance dans la jeunesse Corpatue et d'être toujours plus nombreux à applaudir et soutenir nos joueurs.

Sportivement,

Le président
Luc Reynier

Le vice-président
Franck Garaud

Le comité des fêtes
Valérie Challon
Stéphane Sambain

Carte d'abonnement: 50 francs à envoyer à:
Luc Reynier, rue de la République, 38970 CORPS.

COMPOSITION DU BUREAU DU F C O 1995-96

Présidents d'honneur:

Pierre BEJAJI, Gérard CARDIN, Claude COSANDEY, Hervé FERRIERE, Yves MARTINELLI, Emile PORCERO, Roger RIVIERE.

Président: Luc REYNIER

Vice-Président: Franck GARAUD

Trésorière: Nicole BOULANGER

Correspondant: Robert GARAUD

Secrétaire: Thierry WEBER **Secrétaire Jeunes:** J-P BARBE

Entraîneur: Gabriel HEMMER

Entraîneurs adjoints: Pascal CHAIX, Luc REYNIER

Responsables 1: Bernard MATHIEU, Manu SAMBAIN

Responsables 2: Thierry WEBER, Roger PAULIN

Responsables jeunes: J-P BARBE

Pascal CHAIX

Michel GARNIER

Roger PAULIN

Responsables des travaux: Paul BARBE, Robert GARAUD, Luc REYNIER.

Presse: Roger PAULIN

Affichage: Thierry WEBER

Arbitre: Thierry CALVAT

COMITE DES FETES: Présidents: Stéphane SAMBAIN, Valérie CHALLON.
Virginie CARDIN, Sandra MARTINELLI, Céline PACHOUD, Bernard MATHIEU,
Aristide PERRIN, Manu SAMBAIN, Laurent CARDIN.

LE DEBUT DE SAISON DU FOOTBALL CLUB DE L'OBIYOU

Depuis la fin de l'été, de nombreux événements ont eu lieu sur le terrain de football de Corps : le challenge Christian Porcero, le stage sportif avec l'OGI, la coupe du Dauphiné et le début du championnat.

Dimanche 27 août, plus d'une centaine de joueurs et spectateurs se sont retrouvés au terrain de football sous un soleil de plomb. Dès 9 heures, huit équipes de l'Isère et des Hautes-Alpes se rencontraient pour disputer le challenge Christian Porcero et tenter de le ravir à Mens, tenant du titre. A l'issue des matchs de qualification, l'équipe de Rhône-Poulenc et le FCO arrivaient en tête de leur poule respective. La finale allait être rude pour l'équipe locale : c'est en effet Rhône Poulenc qui a ouvert le score. Cela eut pour effet de doper notre équipe qui égalisait deux minutes plus tard grâce à un très beau but de Yann PASDRMADJIAN. Juste après la mi-temps, Bertrand FELICI aggravait le score pour Corps qui en restera là malgré deux buts de la nouvelle recrue corpatue Laurent ORTIZ refusés pour hors jeu. Emile PORCERO donnait le challenge à l'équipe de Corps qui ne l'avait pas emporté depuis 1991. Chaque équipe a remporté une coupe offerte par le Garage Rivière, la Scierie du Motty, le bar l'Hélium, le paysagiste Biçnolé et l'Inter-marché La Fare. Merci à tous les participants pour la très bonne ambiance sur le terrain, aux arbitres, aux spectateurs venus très nombreux, aux sponsors pour les coupes et au comité des fêtes du FCO pour cette merveilleuse journée.

Le week-end des 9 et 10 septembre, les espoirs du club de football grenoblois de l'OGI sont venus en stage à Corps avec le FCO sous l'impulsion de Gabriel HEMMER et Armand ORTIZ, respectivement entraîneurs de Corps et Grenoble. L'entraînement fut rigoureux, tactique et technique sous un très beau soleil. Le match de clôture se terminera sur un score nul, et les corpatus garderont un souvenir merveilleux de ce week-end d'amitié sportive qui sera, sans doute renouvelé.

Le 17 septembre avait lieu l'ouverture du championnat deuxième division à Corps. Le FCO recevait Gières qui évoluait avec des joueurs de très haut niveau. Les corpatus furent dépassés par les événements malgré un jeu de bonne qualité, et le score final fut de 3 à 0 pour Gières. Le 1er octobre, Corps accueillait le FC Turc, nouvellement promu en deuxième division. Les corpatus se montrèrent timorés tout au long de la première mi-temps, même si Stéphane SAMBAIN arrivait à loger un but dans les cages adverses. Les Turcs

butèrent plusieurs fois sur notre gardien Cyril GONSOLIN qui détourna un pénalty, mais ils finirent par égaliser juste avant la mi-temps. Deuxième période plus agréable avec notre capitaine Maurice CHARLES qui dynamisait l'équipe. Bertrand FELICI réussit à marquer encore deux buts pour Corps mais les Turcs en firent autant. Le score final fut donc de 3 partout. Le 8 octobre, le FCO se déplaçait à Villard-Bonnot pour un match qui s'annonçait difficile. En début de match, Corps dominait sans pour autant marquer de but. C'est même Villard-Bonnot qui ouvrait le score après une demi-heure de jeu sur coup franc. Après le mi-temps, l'attaque corpative se faisait de plus en plus pressante et c'est Bertrand FELICI qui égalisait pour Corps sur une jolie passe de Stéphane SAMBAIN. C'est ce même duo de choc qui allait encore par deux fois percer la défense adverse, Bertrand FELICI signant ainsi ses quatrième et cinquième buts depuis le début de la saison. Score final : 3 à 2 pour Corps qui signe ainsi un très bon résultat. Après trois matchs en championnat, le FCO se retrouve ainsi cinquième à 5 points seulement des leaders.

Le 24 septembre avait lieu le premier tour de la coupe du Dauphiné. Le FCO recevait Susville. Dès la douzième minute, Stéphane SAMBAIN ouvrait le score pour Corps. Après la mi-temps, Susville égalisait sur un pénalty que notre gardien en grande forme aurait pu détourner. Match nul à la fin du temps réglementaire et après les prolongations, le FCO tenant grâce à sa bonne défense menée entre autre par Manu SAMBAIN et Bernard MATHIEU. Le FCO allait être vainqueur aux tirs aux buts et accédait ainsi au deuxième tour de la coupe qui se jouera le 15 octobre contre Notre Dame de Mésage. A noter également le bon début de saison de l'entente Corps-Mens en cadet et les débuts difficiles de nos jeunes pupilles. A très bientôt sur le terrain de football de Corps !

A SUIVRE....

Dernière minute :

Dimanche 15 octobre, le FCO disputait le deuxième tour de la coupe du Dauphiné contre Notre Dame de Mésage, équipe évoluant deux divisions au dessus de Corps. Le FCO a créé la surprise en remportant le match 2 à 1, buts de Bertrand FELICI et Stéphane SAMBAIN. Très bon match de toute l'équipe qui accède ainsi au troisième tour de la coupe, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps.

Franck GARAUD

95 BOUGIES POUR LA DOYENNE

Le 24 août 1900, naissait à Corps Claire Brunet; elle se maria à Henri Chaix, limonadier; ils eurent deux enfants, Louis et Simone, Claire passa toute sa vie à Corps, où elle est unanimement connue et estimée, aussi le jeudi 24 août, elle a été très entourée par ses enfants, petits-enfants et nombreux amis ainsi que par le maire, Gérard Cardin, venu lui souhaiter un bon anniversaire et lui offrir un bouquet de fleurs.



LES PENSIONNAIRES DE LA MAISON DE RETRAITE EN VACANCES

Le 2 octobre à 9 h, les pensionnaires de la maison de retraite étaient en effervescence. Pour la première fois ils partaient pour un séjour d'une semaine à la maison familiale: la Fontaine d'Annibal à Buis les Baronnies dans la Drôme. Evidemment, la direction et le personnel les accompagnaient et avaient mis en place un programme convenant à tous. Tous ont apprécié ce séjour et souhaitent repartir l'année prochaine.



LE PERE DELAPLAGNE EST PARTI POUR VIENNE

Le vendredi 22 septembre, le conseil paroissial, le conseil municipal et le football club de l'Obiou, se sont groupés pour témoigner leur amitié au Père André Delaplagne qui a été leur prêtre pendant 25 années. Toute la population était invitée à cette rencontre. Une centaine de personnes étaient présentes. Mme Monier, pour le conseil paroissial, le Dr Cardin pour le conseil municipal et Luc Reynier pour le foot, ont retracé toute cette période et lui ont souhaité un bon séjour dans le secteur de Vienne, où il vient d'être affecté, en souhaitant le revoir de temps en temps.

Des cadeaux lui étaient remis au nom des participants : un poster de Corps et un tableau de l'Obiou, lui rappelleront ses paroisses. Le verre de l'amitié terminait cette rencontre.

Le Père René Geoffroy, son successeur, était présent et a eu droit aux souhaits de bienvenue. Un accueil solennel a eu lieu le dimanche 8 octobre à l'église de Corps. Tous les paroissiens du secteur y ont participé et se sont retrouvés à l'issue de la messe, dans la salle polyvalente de la mairie pour y partager le verre de l'amitié.

LE CLUB DU 3e AGE A LA MAISON DU PATRIMOINE DE PELLAFOL

Pour marquer les journées du patrimoine (mais avec 2 jours de retard), une quarantaine des membres du club du 3e âge, avaient répondu à l'invitation du président de l'A.P.P.O. Pierrot ODDOS et se sont rendus à Pellafol, pour la visite des différentes salles.

Toutes ont été regardées avec attention. Les objets entreposés rappelaient à certains de lointains souvenirs, notamment la salle de classe où plusieurs se reconnaissaient sur les photos avec leurs camarades d'écoles.

Les outils d'autrefois les ont aussi intéressés, mais c'est le film vidéo qui les a enthousiasmés, puisque les coutumes des fêtes et les journées de travail leur rappelaient leur vie d'autrefois. Chacun se remémorait sa jeunesse. L'après midi se terminait par un goûter, avant le retour vers Corps.

LE PETIT CORPATUS EST PRET

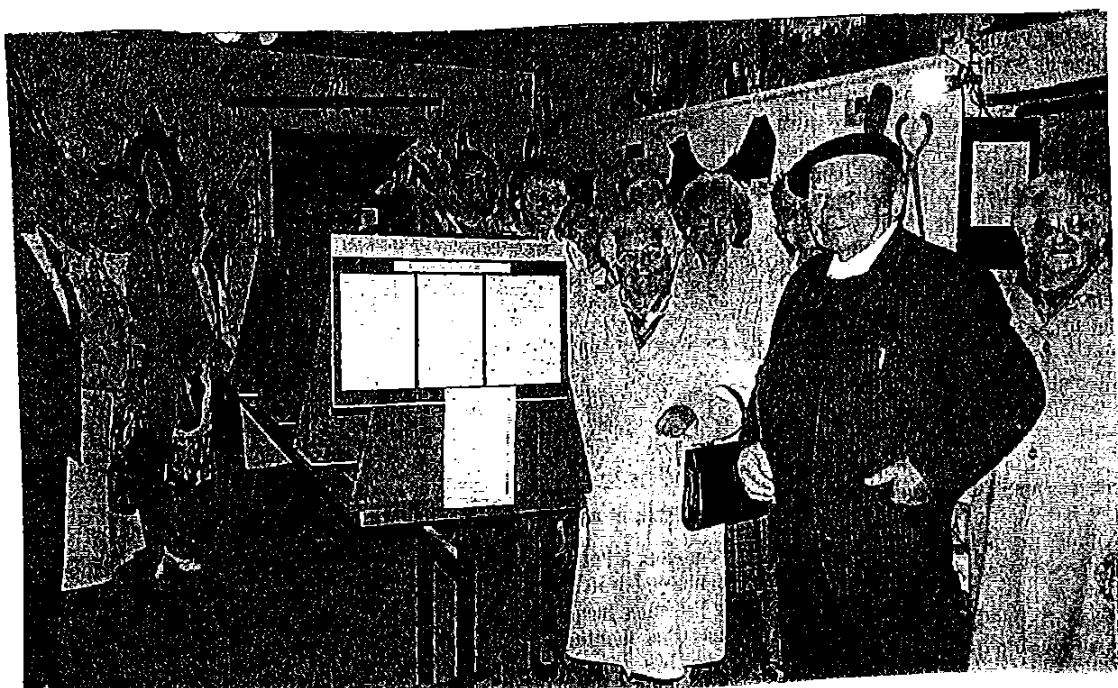
Depuis 19 ans, l'association culture et loisirs de l'Obiou assure la diffusion du petit Corpatus, qui avait été créé par un atelier du club Léo Lagrange pendant les vacances, en 1976.

Ce journal de 17 à 19 pages est réservé aux 210 membres de l'association, soit : 125 distribués à Corps et 85 envoyés par la poste dans toute la France, en Belgique etc... tous les deux mois.

Le travail: articles, photos, tirage, agrafage et distribution est entièrement effectué par des bénévoles, que l'objectif a surpris lors de l'agrafage du n° 131.



DEPART DU PERE DELAPLAGNE



LA MAISON DU PATRIMOINE A PELLAFOL.

L'AGRAFAGE DU PETIT CORPATIS.



Séjour à Roquebrune-Cap Martin.

Du Samedi 2 au 12 Septembre 1995.

Départ de Corps à 5h 15. Ramassage des sociétaires à la Salle en Beaumont, les Miards, La Mure, St Georges et en route. Arrêt café et casse-croute vers 8h 15 à Eyguians. Redépart à 9h via Sisteron, autoroute et direction Roquebrune. Arrivée à 13h 30. Réception par le Directeur de l'établissement, déjeuner, après cela distribution des clés pour les chambres.

Le Collage est un très beau bâtiment, avec vue sur la mer.

Après-midi libre. Nous partons à quelques un à la découverte de la mer. Hélas, la ville étant construite sur les hauteurs, nous avons eu la bonne surprise de descendre 120 marches, plus les paliers pentés, que nous avons eu la joie de remonter, ouf!!

Retour à 17h pour déguster une sangria offerte en bienvenue.

Dimanche 3 Septembre.

Matinée libre (Messe, jardin de ville, pétanque, belote, au choix).

Après-midi, Visite de St Paule de Vence, au gré de chacun. Très belle sortie. Souper, loto, Mme Comte en chance gagne deux fois, Mme Fribourg et Mme Mary sont gagnante une fois.

Lundi 4 Septembre.

Visite au vieux Roquebrune, quelques courageux, avides de vieilles et jolies maisons, ont gravi et redescendu 389 marches. Revenus ravis mais fatigués. Après-midi sieste méritée.

Mardi 5 Septembre.

Départ à 9h. passage par l'Italie pour atteindre les gorges de Berghe; gorges très sauvages, route étroite, pour ^{arriver} à la Collégiale Saint Martin de Brigue, village redevenu français depuis 135 ans. Très typique style italien. Visite d'un lieu de pèlerinage: Notre Dame des Fontaines, église très jolie à l'intérieur, garnie de fresques peintes anciennes très bien conservées. Fique-nique sur place, faisons de belles photos des environs au bord d'un torrent poissonneux.

Retour, halte à Saorge, curieux village fortifié, avec ses ruelles sombres (lumières en plein jour). Nous revenons par Breil, jolie petite cité pittoresque, et arrivée à l'établissement.

Mercredi 6 Septembre.

Matin relache (Belote, pétanque, petite sortie). Après-midi promenade en mer, départ Menton vers la rade de Monaco. Assez forte houle, compensée 1° par les commentaires éclairés de notre guide très explicites. 2° par un petit canard à l'eau de vie assez corsée.

Jeudi 7 Septembre.

Exceptionnellement sous la pluie, nous visitons une verrerie à Biot. De très belles choses mais onéreuses. Après maints détours, nous allons déjeuner à la Colle sur Loup toujours sous la pluie, dans un établissement U.N.O.

Très bien reçus. Nous profitons d'une éclaircie pour partir vers Grasse. Nous nous arrêtons pour visiter la confiserie des Gorges du Loup, où chacun se fait une provision de friandises. Halte chez Fragonard à Eze, achat de parfums. Bonne journée.

Vendredi 8 Septembre.

Départ pour le marché de Vintimille, le groupe se disperse et chacun va à son gré. Après-midi concours de pétanque entre sociétaires et quatre pensionnaires (22 joueurs). Très bonne après-midi.

Résultat: 1° Gonzalez Léon. 2° Christian (chauffeur). 3° Rémond Pierre. 4° Mary Hathilde. Etc...

Samedi 9 Septembre.

Matinée libre. Après-midi, visite de Menton en petit train.

Le soir concours de belote organisée par Mr Monti Directeur.

Résultat: 1° Roche Aline. 2° Eymard Alice. 3° Reynaud Albert. Etc...

Dimanche 10 Septembre

Journée libre. Après midi chants entre tous.

Lundi 11 Septembre.

Matin libre. Après-midi excursion à Sospel, village dans la montagne, très joli avec des maisons datant de 1600, cachées dans des ruelles étroites.

Son pont sur la Bévera date du 11° siècle avec sa tour à péage.

Retour par Castillon, village tout neuf, démoli par les bombardements américains en 1944. Visite des ateliers d'artisans, très beau travail.

Soirée animée par un chanteur et des dames participantes.

Mardi 12 Septembre.

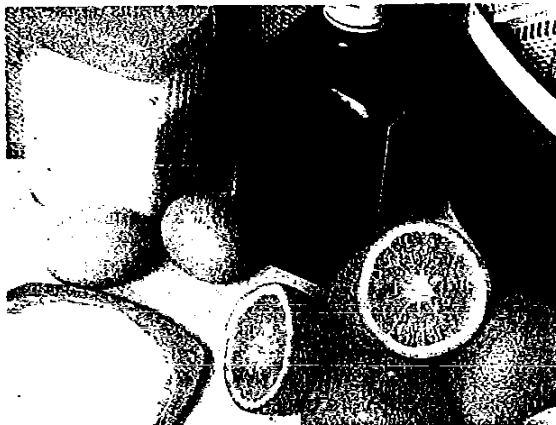
Départ à 8h 30. Adieux mouillés au personnel très sympa. Déjeuner à l'aire de Manosque. Arrivée à Corps à 17h 30.

Voyage très agréable, et à l'année prochaine. Bravo aux organisateurs.

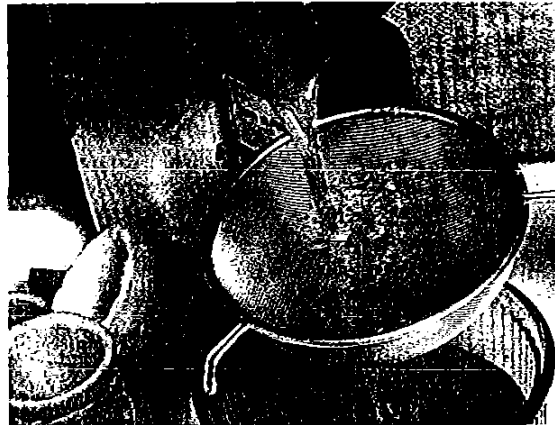
D.G.R.



La mousse à l'orange



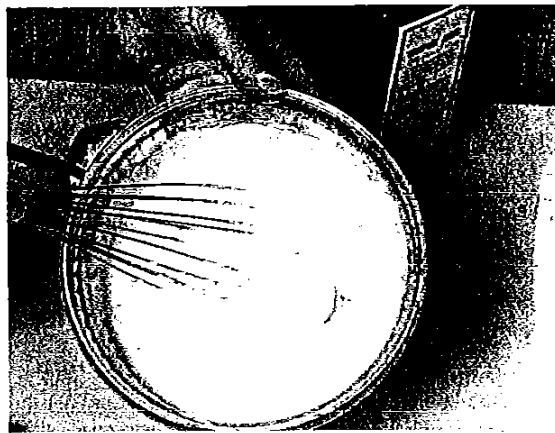
1. INGRÉDIENTS (pour 4 personnes): 4 oranges, 1/2 citron, 2 c à soupe de liqueur (Cointreau, Curaçao, Grand Marnier...), 2 œufs, 6 c à soupe de sucre en poudre, 2 c à soupe de Maizena.



2. Pressez les oranges et le demi-citron. Passez leur jus à la passoire fine en nylon. Vous devez obtenir environ 1/4 l de jus. Ajoutez-lui la liqueur.



3. Dans un autre saladier, mettez les jaunes d'œufs (gardez les blancs pour les battre en neige). Ajoutez le sucre et travaillez le tout en mélange moussueux.



4. Joignez la Maizena. D'autre part, faites tiédir le jus de fruit. Versez-le sur les jaunes d'œufs sucrés, faites épaissir en remuant jusqu'au premier bouillon.

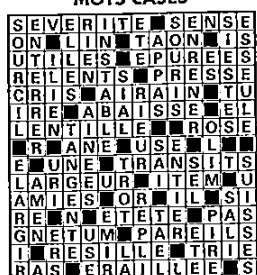


5. Laissez tiédir, puis incorporez délicatement les blancs d'œufs battus en neige avec une pincée de sel. Soulevez l'ensemble de bas en haut pour que l'appareil reste léger.



6. Versez la mousse dans une coupe (ou plusieurs coupes individuelles) et mettez au frais jusqu'au moment de servir. Accompagnez de petits biscuits (gaufrettes, tuiles...)

MOTS CASÉS



MOTS CROISÉS RELAXE

Horizontalement : 1. Choucroute - 2. Cestre. Zen - 3. Musée. Bert - 4. Pré. Tousse - 5. Lemming. ET - 6. Eln. Lire - 7. Minnesota - 8. Este. Ose - 9. Nos. Sismal - 10. Tu. Paresse.

Verticalement : I. Compliment - II. Heure: Isou - III. Ossements - IV. Ute. Mine - V. Crétine. SA - VI. Ré. On. Soir - VII. Buglosse - VIII. Uzès. Items - IX. Tersera. As - X. Entêté. Ale.

SUITE.



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL DU CANTON DE CORPS

(Adhérente à la Fédération Départementale A.D.M.R. BP 49 - Rue des Vingt-toises -
38950 St-Martin-le-Vieux)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Vendredi 29 juillet 1995 à 14 heures

Mairie de Corps

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF 1995

1er COLLEGE (Bénévoles)

- Mme ABERT Madeleine	Renouvellement
- Mme CHIABERTO Colette	- d° -
- Mr. GARNIER Bernard	- d° -
- Mme SAVIGNON Juliette	- d° -

2° COLLEGE (Salarié)

- Mme AUBAUD Nicole	Démissionnaire
---------------------	----------------

NOUVEAU CONSEIL - 12 membres

ABERT Madeleine	MOUSSIER Rose-Aimée
ARBOUET Juliette	PELLISSIER Marie-Louise
CHIABERTO Colette	ROUSSET Huguette
GARNAUD Denise	ROUX Gisèle
GARNIER Bernard	SAVIGNON Juliette
MONGIRON Yvonne	VIAL Yvonne

COLLEGE SALARIE - 3 membres

GALVAIN Josette
GIROUX Nicole
LACOSTE Yvonne

NOUVEAU BUREAU (Sans changement)

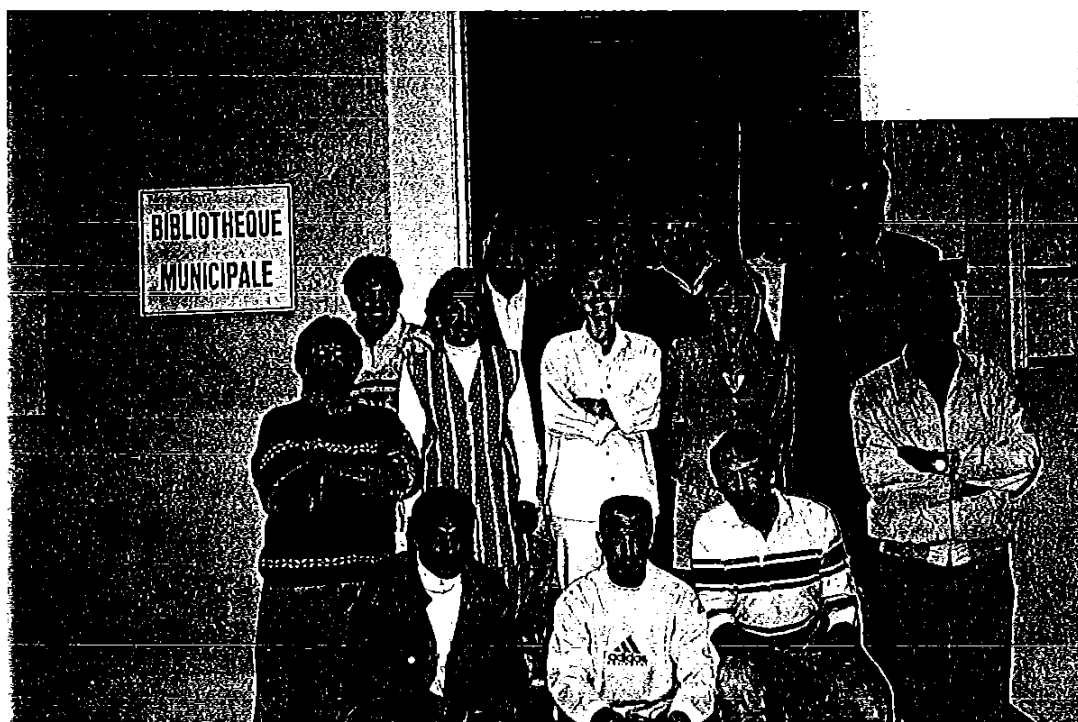
- Président	Mr. GARNIER	Bernard
- Vices Présidents	Mme SAVIGNON	Juliette
	Mme GARNAUD	Denise
- Secrétaïres	Mme ROUSSET	Huguette
	Mme ABERT	Madeleine
- Trésorière	Mme PELLISSIER	Marie-Louise
- Trésorière adjointe	Mme VIAL	Yvonne
- Déléguée des salariés	Mme GIROUX	Nicole

AUTRES RESPONSABLES

- Responsable travail	Mme MOUSSIER	Rose-Aimée
- Animatrice	Mme ROUX	Gisèle

RELAIS LOCAUX

- Sans changement



Le nouveau Conseil Municipal au complet, - De gauche à droite :

au 1er rang : Franck TISSOT, Luc REYNIER, Gérard BOULANGER

au 2ème rang : Marc CORBY, Pascal CALVAT, Gisèle ROUX, Magali FRANCOU, Brigitte CROCHON, Patricia DUMENIL, Eugène PELLISSIER

au 3ème rang : Gaspard PASDRMADJIAN, Franck GARAUD, Jean-Marie GONSOLIN, Christophe MARCOU, Gérard CARDIN

UNE STELE POUR LES VICTIMES DE LA
CATASTROPHE DU SAUTET

Le dimanche 16 septembre 1945, une barque coulait dans le lac du Sautet, près de la berge d'Ambel. 20 personnes dont 10 enfants, revenant de la kermesse d'Ambel, périssaient dans cette catastrophe qui avait endeuillé presque toutes les familles de Corps.

50 ans plus tard, Corps s'est souvenu et à l'initiative des familles des victimes, une stèle a été érigée au cimetière de Corps.

Aussi le samedi 16 septembre, une messe solennelle concélébrée par le père Charmot et le père Geoffroy réunissait les familles et les amis, les maires du canton de Corps, les représentants d'E.D.F. M. Magnier, directeur du G.R.P.H. de Grenoble, Mr Mounier directeur de l'usine Sautet, Mr Charles Galvin représentant le député Didier Migaud, etc..

Tous se retrouvaient au cimetière, autour de la stèle. Le Dr Gérard Cardin, maire et conseiller général rappelait ce drame et ôtait le voile drapé autour du monument.

C'est avec une intense émotion que chacun découvrait cette stèle du souvenir en granit "Royal du Tarn" où sont gravés le nom et l'âge des 20 disparus.

Tous se rendaient ensuite à la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié et rencontrer certaines familles qui n'étaient pas revenues à Corps depuis cette catastrophe et qui vivent avec la devise "le temps passe, mais le souvenir reste".



Article paru le 17 septembre 1945
dans le DAUPHINE LIBÉRÉ.

L'effroyable catastrophe du lac du Sautet

LA MORT ATROCE de vingt passagers emprisonnés dans la coque d'une embarcation chavirée

La barque surchargée avait coulé à pic

Dix enfants parmi les victimes

(De notre envoyé spécial)

Corps, le 17 septembre. — Jamais le lac du Sautet, dans le triomphe de cette fin d'été, n'avait été si beau...

Cependant, à nos pieds, dans l'eau trop bleue pour une telle tragédie, 20 cadavres reposent après une épouvantable agonie.

Le drame ?... d'une effrayante banalité : la vedette qui assure le service d'une rive à l'autre à coulé à pic, par 4 mètres de fond, entraînant avec elle dans sa coque de tôle, tous les passagers.

Une dizaine seulement, purent se sauver.

Telle est l'effroyable catastrophe dont « Le Dauphiné Libéré » seul parmi la presse régionale et française, a pu donner hier un premier compte rendu.

C'était fête, dimanche, au petit village d'Ambel. Pour les gens de Corps une agréable occasion d'aller rire un brin, danser et trinquier en famille ou entre amis, de l'autre côté du grand barrage fameux, dans les sapins.

Et, à la tombée de la nuit, on revenait joyeux, par petits groupes. Le passeur était bon prince. Est-ce là l'une des causes du drame ?... Il entassait son monde dans l'embarcation, chacun se poussait en bourrade faisant jaillir les éclats de rire. Une trentaine de personnes montèrent alors que la vedette pouvait en contenir seulement une quinzaine.

Au départ, un retardataire se présenta, M. Berger.

— Marinier !... encore une petite place ?...

Il sauta sur la plateforme arrière. Tous les passagers debout trébuchèrent, roulèrent du même côté, le bateau, brusquement, en moins de 10 secondes, leva sa quille en l'air, puis

s'enfonça dans le goufre comme une pierre.

DANS LEUR CERCUEIL

DE TOLE

La vedette était une embarcation de haute mer, venant de Sète, une sorte de baleinière en forme de cage pansu.

Ce type de bateau pouvant étonner sur un tout autre lac, convenait au Sautet, et souvent « brassé » par le grand vent des cimes.

Et si l'on enfermait les voyageurs dans la cabine, c'était par crainte des lames qui parfois auraient baigné le passager empruntant une barque commune.

La structure même de la vedette explique l'ampleur de la tragédie.

Serrées les unes contre les autres, les malheureuses victimes ne purent

faire un geste pour se dégager. Elles périrent asphyxiées dans leur prison qui devint leur cercueil.

Parmi les rescapés, M. Berger, demeuré sur la passerelle, put se dégager avant que le bateau coule.

Le courage et la présence d'esprit qu'il déploya soulèvent l'admiration : Dans l'éclair de la tragédie, il réussit à sauver sa sœur, sa nièce et trois autres naufragés.

Par trois fois, en plongeant, le petit Maurice Bols, tenta d'arracher sa mère aux flots, il crève en vain, dans le fond, la cabine à coups de pied. Un écolier de « Vaucanson » de Grenoble, Jules Eymard, ramène sur la berge un de ses camarades d'école ; et le marinier, M. Brunet, plonge et replonge jusqu'à l'épuisement.

Ce matin les équipes de secours de la société « Bonne et Dru », les grandes usines hydro-électriques ont amené leurs gigantesques outils qui tireront du fond la vedette-tombeau.

Mais ce n'est que 12 heures plus tard que la plage arrière apparaît, avec dans le fond, 19 corps affreusement agrippés les uns contre les autres, avec des visages aux rictus bouleversants.

On retrouve le chef de gendarmerie de Corps, sa femme, son fils, la receveuse des Postes et ses deux petits protégés, venus en vacances chez elle, une famille entière de Corps...

Un cadavre manque, il y a vingt disparus.

Et, comme pour achever le tragique de la catastrophe, une maman meurt de saisissement et de douleur, devant les restes de son mari et de son enfant...

R.-L. LACHAT.

LA BENEDICTION DE LA CHAPELLE DE LA RENCONTRE

Le dimanche 8 octobre était un jour de joie au sanctuaire de la Salette. En effet après dix-huit mois de travaux, la Chapelle de la Rencontre était fin prête, Mgr Louis Dufaux, évêque de Grenoble était venu la bénir, en présence de nombreux pèlerins de passage ou venus exprès pour cette cérémonie, des membres du conseil d'administration de l'Association des Pèlerins, des conseillers généraux : Gérard Cardin, Marcel Berthier, des maires du canton, de toute la communauté et du personnel du sanctuaire de la Salette, etc... Une cérémonie toute simple, mais parfaitement organisée, qui a été suivie avec ferveur et émotion par plus de mille personnes, dont plus de la moitié n'avaient pu trouver une place à l'intérieur de cette chapelle et ont suivi la messe depuis la galerie qui y donne accès.

Mgr Dufaux après avoir béni la chapelle et les personnes qui s'y trouvaient, est allé bénir toute cette foule, ravie d'assister à l'inauguration. Le père Hervé Bougeard, recteur, le père Daniel Charmot et tous les pères, frères et soeurs de La Salette étaient heureux de cette réalisation, qui permettra de célébrer le culte, dans d'excellentes conditions, pendant les mois d'hiver, et aux groupes étrangers de le célébrer dans leur langue. Cette magnifique chapelle a fait l'unanimité par sa conception.



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PELERINS
DE LA SALETTE.

Le samedi 7 octobre plus de 300 personnes étaient présentes, salle Notre Dame, pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association des pèlerins de la Salette.

A 14 h 30, Mr Bommier, président, ouvrait la séance et donnait le bilan financier d'avril 94 au 31 mars 95, en présence des membres du conseil d'administration et de nombreux membres actifs. Le budget est équilibré et laisse apparaître un excédent de 12 565 F.

venait ensuite le bilan d'activités retracé par le père Charmot. Pour les pèlerins français, on remarque une légère baisse, par contre, les pèlerins étrangers sont en augmentation de 5% sur l'année précédente. Viennent par ordre : les Allemands, les Polonais, les Suisses, les Italiens, les Belges...

Ensuite le rapport moral donné par soeur Elisabeth concernant la pastorale du thème d'année faisait ressortir l'accueil et les rencontres de groupes de jeunes, d'enfants et des familles, pendant la saison. Chaque rapport était voté à l'unanimité. Venaient ensuite les projets pour 95 et 96, qui sera l'année du 150e anniversaire de l'apparition : travaux de finition de la chapelle de la rencontre; mise en place du musée; aménagement concernant la sécurité; etc...

C'est à dire encore de nombreux travaux, un budget important a été prévu pour toutes ses réalisations.

De nombreuses questions étaient posées et obtenaient chaque fois une réponse de la part des membres du conseil d'administration. Tous les membres de l'association sont repartis rassurés et satisfaits de la bonne gestion dont ils ont eu un compte-rendu très détaillé.



CARNET DU JOUR

NAISSANCES

Nous avons appris avec joie la naissance de :

Cécile fille de Christine et Yann LARHER
soeur de Karine et Jean Côme
petite fille de Jackie et Maurice BERNARD

Théo fils de Hugo et Martine VERGNON
petit fils de Aline BONDARNAUD

Quentin fils de Annick et Eric MARCOU
frère de Laurène
petit-fils de Noëlle et Jean MARCOU
arrière petit-fils de Mme Jeanne NEIGE

Emilie fille de Laureline et Anthony LEFEVRE
petite fille de Jacqueline et Pierre MARTIN
arrière petite fille de Mme Jeanne MARTIN

Nous souhaitons bonheur et santé aux bébés et adressons nos sincères félicitations à leur famille

CARNET BLANC

Le samedi 14 Octobre a été célébré en l'église de CORPS, le mariage de **Magali FRANCOU**, fille de Mauricette et André FRANCOU, avec **Christian CARRON** fils de Fernand CARRON de CORDEAC.
Nous leur adressons nos meilleurs voeux de bonheur et nos sincères félicitations à leur famille.

NECROLOGIE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Brigitte JASSERAND compagne de Gil COSTA
maman de Arnaud et Thibault
fille de Mme et Mr JASSERAND
belle-fille de Mme Yvonne COSTA

Auguste TOZZI époux de Mme Marie TOZZI
père et beau-père de Jeanine et Roger RIVIERE et de Mr et Mme Alain TOZZI.
grand-père de Franck, Katy, Nicolas RIVIERE et de Carole et Raphaël TOZZI

Eugénie GERMAIN

qui a séjourné de nombreuses années aux « Combes » du Sautet

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

.....RECTIFICATIF.....

Dans le dernier numéro, la « Page Rétro » était consacrée à la Gare de Corps.
Plusieurs lecteurs nous ont signalé une erreur : « Le transport voyageurs fut arrêté dès 1939 »

En réalité, ce transport aurait été arrêté dans les années 1943-1944

Merci de nous l'avoir signalé.

CONCOURS DE BELOTE DU CLUB JOYEUSES RENCONTRES

Le club vous invite à participer à son concours de belote annuel qui aura lieu :

le Samedi 11 Novembre à 20H 30, Salle Polyvalente de la Mairie de CORPS.

Tous les joueurs auront un prix.....

LOTO DE L'A.D.M.R.

Il aura lieu à la Salle des Fêtes de QUET en BEAUMONT ,

le Dimanche 19 Novembre à 14 Heures

Nombreux lots, Pâtisserie, Buvette.....

CONCOURS DE BELOTE

Le Samedi 4 Novembre à 20H 30 Salle de la Mairie à LA SALETTE FALLAVAUX,
organisé par l'Association « Vivre à La Salette »

MOTS CROISÉS RELAXE

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	C	H	O	V	E	R	O	U	T	E
2	O	E	S	T	R	E		Z	E	N
3	M	U	S	E		B	E	A	T	
4	P	R	E		T	O	U	S	S	E
5	L	E	M	M	I	N	G		E	T
6	I		E	I	N		L	I	R	L
7	M	I	N	N	E	S	O	T	A	
8	E	S	T	E		O	S	E		A
9	N	O	S		S	I	S	M	A	L
10	T	U		P	A	R	E	S	S	E

Horizontalement : 1. Elle est davantage louée quand elle est garnie. 2. Mieux vaut ne pas l'avoir en tête. École ou organe selon le sens. 3. Est réservé aux bonnes œuvres. Politicien auxerrois du XIX^e siècle. 4. Il implique une antériorité.

A une quinte. 5. "Je suis fait comme un rat", peut-il se dire quand il est pris au piège. Personnage de Spielberg. 6. Un étranger. Voir la revue. 7. État américain. 8. Ville d'Italie. Tente. 9. Possessif. Relatif à un accident de terrain. 10. Pour un familier. Conduit à agir en feignant.

Verticalement : I. Caresse verbale. II. Elle est souvent marquée par des aiguilles. Fondateur du lettrisme. III. Ce que vous laisserez à coup sûr. IV. Indien. Travaille pour la galerie. V. Demeurée. Type de société. VI. Dans la gamme. Lance et fait courir. Il vient avec la brune. VII. Plante des lieux incultes. VIII. Ville historique gardoise. Éléments d'un test. IX. Labourera plus de deux fois. Phénomène en son genre. X. Pas plus décidé à céder qu'à concéder. Pale au delà du Channel.

MOTS CASÉS

Tous les mots de la liste doivent être placés dans la grille. Il n'y a qu'une place pour chaque mot, et chaque mot doit être mis à sa place... Lettre de départ E

Mots de 8 lettres : enterrer - érallée - instable - lentille - tangente - transits - sévérité.

7 lettres : abaisse - élargir - enrêner - épurées - esseulé - largeur - pareils - relents - résille - siestes - sourcil - suisses.

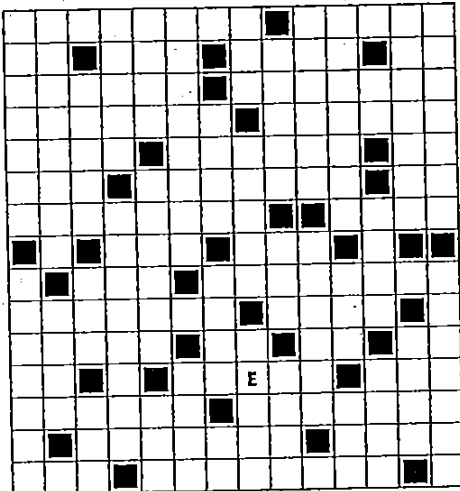
6 lettres : aînées - airain - entier - gnetum - presse - souris - utiles.

5 lettres : amies - appas - elles - étêté - ilen - repli - rieur - sensé.

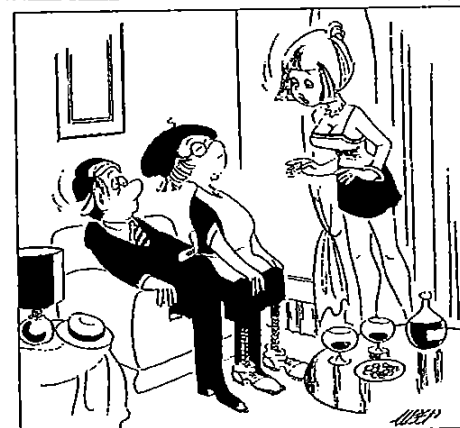
4 lettres : amen - cris - émir - item - olim - pire - rien - rose - sali - slal - tael - taon - trié - trot.

3 lettres : âne - ers - été - été ire - lin - pas - ras - saï - sel - une - Uri - usé - usé.

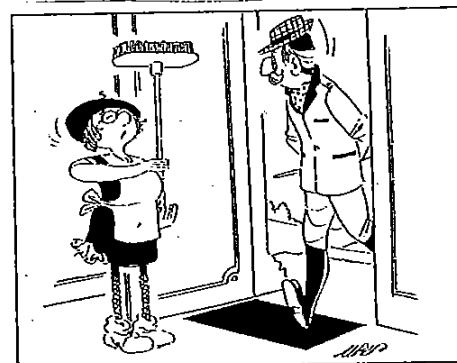
2 lettres : el - ès - il - is - la - on - or - ré - si - tu.



- Je vais te faire un mot pour ton patron... Je vais lui dire qu'il cesse de te faire des réflexions qui te coupent l'appétit.

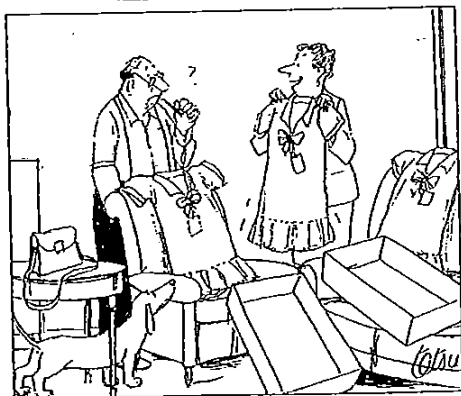


- Je le sais que c'est votre fauteuil, mais pas quand nous recevons quelqu'un !

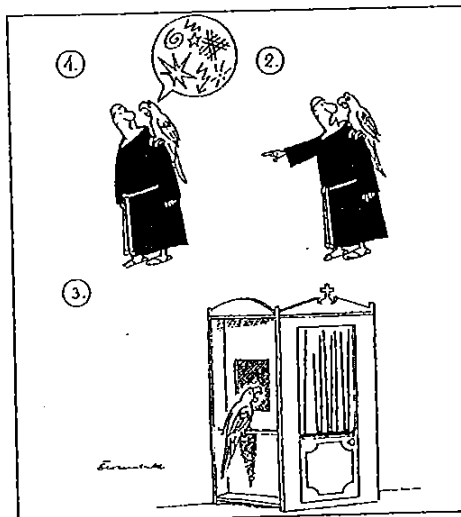


- Mes respects, mon colonel !

Solutions en Page CUISINE.



- Comme je ne savais pas quelle couleur tu aimerais, j'ai acheté les trois !



- C'est curieux... Et tu crois que ça ne bien les vitres, le whisky ?